



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Frétagne-et-Velloreille se sont réunis à 20h30 à la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 20 octobre 2017, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes:

Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CETRE-LANGONET, Martine MOINE

Mrs:

Christian NOLY, Thomas COLIN, Christian TISSOT, Serge GORRIS, Régis RIVET, Maurice MELET, Christophe SIRGUEY

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M Jean-Marc MEUTERLOS a donné pouvoir à Mme Aurore AIGNELOT

### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mrs:

Patrick BARRAT, Claude-Anthony CRUCEREY (excusé)

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Isabelle CETRE-LANGONET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## **I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Le compte rendu du 26 septembre est approuvé à l'unanimité.

## **II. LISTE DEFINITIVE DES AFFOUAGISTES**

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider la liste définitive des affouagistes pour la saison 2017.

Le conseil municipal, après délibération, décide de valider la liste définitive des affouagistes et d'arrêter cette liste à 48 feux.

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

### **III. REFACTURATION DES HEURES DE MENAGES AU SYNDICAT DES ECOLES**

Madame le Maire rappelle que suivant la convention de mise à disposition de personnel entre le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de l'école de Fretigney-et-Velloreille et la commune de Fretigney-et-Velloreille le nombre d'heures de travail alloué au SIVU de l'école est de 10 heures.

Le calcul de la refacturation sera établi et présenté à la prochaine réunion du conseil municipal pour délibération.

### **IV. SIED 70**

#### **A. Modification des statuts**

Madame le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SIED 70 adoptés lors du conseil syndical du 30 septembre 2017.

#### **B. Extension du réseau concédé d'électricité**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau concédé d'électricité pour l'alimentation d'une maison individuelle Route de Recologne (B6694)

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés pourront consister dans l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 115 mètres.

Aux conditions d'octobre 2017, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 17 850€

Selon les dispositions de la délibération n°2 du Comité du SIED 70 du 29 septembre 2012, ce syndicat prendrait en charge la totalité du montant total du coût des travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré:

- 1) VALIDE l'avant projet présenté par le SIED 70
- 2) DEMANDE au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré

## V. CONTRAT D'ENTRETIEN DU PARATONNERRE DE L'EGLISE

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition émise par l'entreprise SARL FROTEY Jean-Marie pour l'entretien du paratonnerre de l'église.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter la proposition de l'entreprise SARL FROTEY Jean-Marie pour un montant HT de 120.00 €.

Madame le Maire est autorisée à signer la proposition correspondante et à régler toute facture correspondante à ce dossier.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## VI. DECISION MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 - BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire expose au conseil municipal que le passage en Congé de Longue Maladie (CLM) à effet rétroactif d'un agent titulaire à occasionner des frais de personnels supplémentaires non prévu au budget primitif 2017.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2017 propose d'opérer des virements de crédits comme suit:

Dép. de fonctionnement	Chap. 12	6411 Personnel titulaire	+ 6 000€
Dép. de fonctionnement	Chap. 66	66111 Intérêts réglés à échéance	- 6 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

**Le Maire, Nicole MILESI**

